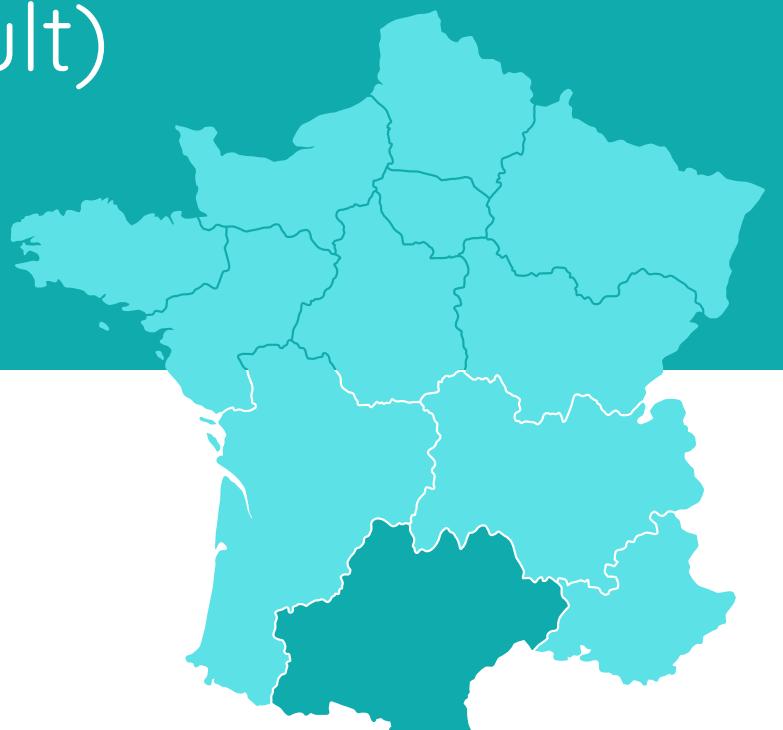


PORTRAIT

de quartiers

Lunel (Hérault)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS [1]

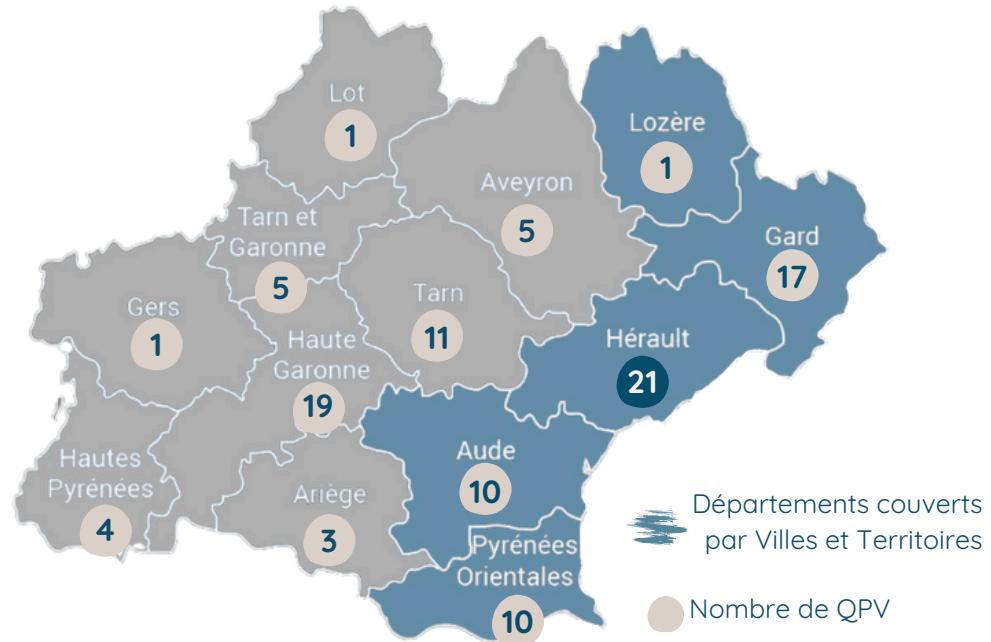
393 100 habitants

108 quartiers prioritaires

7% de la population

65 modification de périmètres
Dont Lunel

8 communes entrantes [2]



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.3%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 33.2%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 17.3%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 36.7%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 18.2%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17%
- Part des logements vacants : 14.9%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29.9%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57.8%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.2%



EMPLOI

- Taux de chômage : 31.8%
- Taux d'emploi : 40.9%
- Taux d'emploi des femmes : 35.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 22.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.5%

Sources

[1] Insee : [Données 2020](#) / [2] : En savoir + : [Site de la DREETS](#)

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'HÉRAULT

CHIFFRES CLÉS [3]

21 quartiers prioritaires

111 061 habitants

6.8% de la population
départementale



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 32.1%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 30.6%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 59.1%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 19%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 15.8%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 39%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 20.4%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17.4%
- Part des logements vacants : 15.6%



EMPLOI

- Taux de chômage : 35.3%
- Taux d'emploi : 40.8%
- Taux d'emploi des femmes : 34.6%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 20.6%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.1%

source

[3] Insee : [Données 2020](#)

LE QUARTIER CENTRE-VILLE DE LUNEL



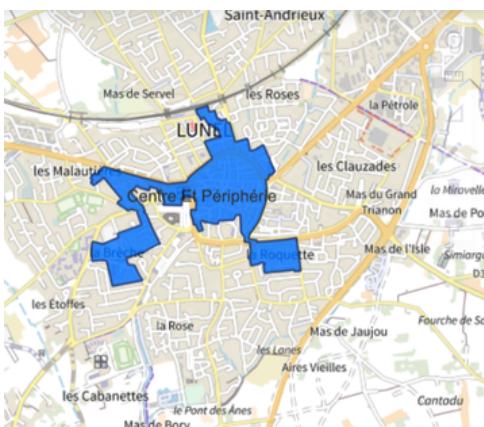
UN QPV DE TYPE “PETITS QUARTIERS FAMILIAUX MARQUÉS PAR LA PRÉCARITÉ” [4]

Parfois surnommée capitale de la petite Camargue, la ville de Lunel est un centre urbain qui fait partie de l'aire d'attraction de la métropole montpelliéraise dans l'Hérault.

La commune de Lunel compte 6 330 habitants en QPV soit **24.8%** de sa population municipale.

Le quartier prioritaire se compose de plusieurs secteurs :

- La Roquette (360 logements) inscrit en PRU
- Los Abrivados (154 logements) inscrit en PRU
- La Brèche (133 logements)
- Résidence Chopin Bizet (98 logements)
- Le Centre-historique composé d'habitats privés, inscrit dans le programme Cœur de ville et NPNRU.



Démographie

Part des moins de 25 ans : 34.5%

Part des 75 ans et + : 8.8%

Indice de jeunesse : 1.3

Part des femmes : 50.7%

Part des familles monoparentales : 25.5%

Education

16/25 ans non scolarisés sans emploi : 28.1%

Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57%

Part des la population avec un BAC + 2 et + : 17.2%

Logement

Part des emménagements à moins de 2 ans : 13.7%

Part des emménagements à plus de 10 ans : 36.2%

Part des ménages propriétaire propriétaires : 24.7%

Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17.3%

Part des logements vacants : 10%

Emploi

Taux d'emploi : 45.9%

Taux d'emploi des femmes : 39.4%

Taux d'emploi des 15/24 ans : 23.5%

Taux d'emploi des 55/64 ans : 40%

Taux de chômage : 29.4%

Pauvreté

Taux de pauvreté au seuil de 60% : 46%

Sources

[4] Selon la typologie proposée par l'Insee : [Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté, dossier Occitanie](#), n°7, juillet 2028

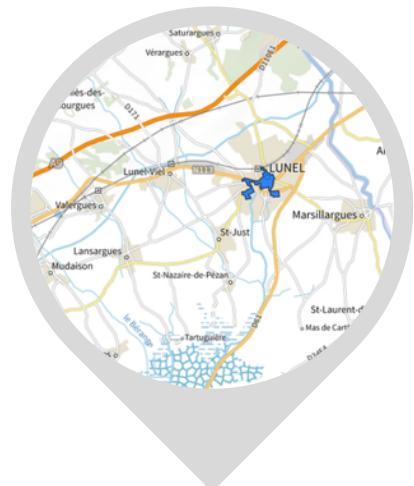
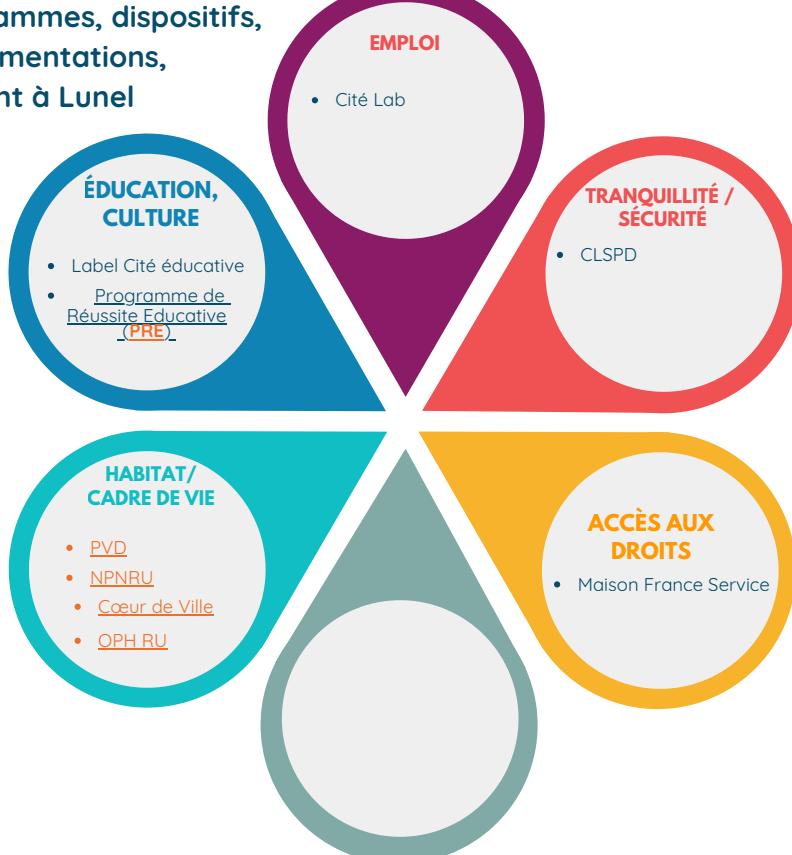
LE QUARTIER CENTRE-VILLE DE LUNEL

LES MESURES, EXPÉRIMENTATIONS, DISPOSITIFS LOCAUX

Pour en découvrir davantage

Cliquez sur les passages
surlignés en orange

Programmes, dispositifs,
expérimentations,
existant à Lunel



Accédez à [la carte interactive du SIG Ville](#)



LE CONTRAT DE VILLE

Jusqu'alors porté par la ville, le contrat de ville 2024/2030 est désormais à la main de la nouvelle agglomération, avec une gouvernance du contrat de ville partagée avec l'Etat.

GOUVERNANCE

L'animation du contrat de ville se structure autour de quatre principales instances : le comité stratégique, qui suit notamment l'état d'avancement du plan d'action le comité de pilotage qui valide la programmation annuelle, le comité technique, qui étudie, examine et émet des avis techniques sur les projets déposés annuellement, et la commission locale Inter Professionnelle (CLIP) qui accueille en amont de la programmation les porteurs de nouveaux projets afin d'évaluer collectivement l'opportunité de l'action.

L'animation du contrat de ville s'articule aussi autour d'une coordination thématique et sectorielle (via des groupes de travail), et une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

DÉPLOIEMENT DU FPH DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

Le **Fonds de Participation des Habitants** est expérimenté dans ce contrat de ville nouvelle génération. Ce FPH est régi par une chartre et permet de soutenir financière des micro-projets tout au long de l'année à travers des commissions régulières. Les projets de cohésion sociale soumis par les habitants des QPV, pourront être soutenus à l'aide d'un montant de 2 000 € maximum. Le Contrat de ville confère au FPH de multiples fonctions : être un incubateur de projet, soutenir les collectifs d'habitants, permettre une entrée progressive en politique de la ville de nouveaux acteurs qui dynamisent et enrichissent la programmation, contribuer à la montée en compétence des associations et des collectifs d'habitants.

LES SIGNATAIRES

Collectivités

Conseil régional
Conseil départemental
communauté d'agglomération Lunel
Agglomération
Ville de Lunel

Etat

Préfecture de l'Hérault

Autres partenaires

CAF de l'Hérault
France travail
Bailleurs sociaux (3)

Contacts utiles

Service Politique de la Ville : 04 67 71 01 73, politique@lunelagglo.fr

Délégué de préfet : Loïc MARTINOT, loic.martinot@herault.gouv.fr



LES GRANDES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE

Emploi/entreprenariat/insertion sociale

sociale : 1/ Faciliter la médiation à l'emploi des habitants QPV et des entreprises du territoire, notamment pour les femmes et les jeunes, 2/ Agir sur la levée des freins périphériques à l'emploi, 3/ Soutenir la création d'activité et les projets d'entreprenariat des habitants des QPV, 4/ Permettre aux entreprises d'apporter leur contribution au développement économique et social des quartiers prioritaires, 5/ Accompagner la réussite des jeunes dans leur insertion professionnelle



Education / jeunesse : 1/ Développer des modes innovants et expérimentaux d'accueil notamment en direction des enfants et des jeunes, 2/ Incrire les jeunes dans des parcours de réussite par des actions culturelles, de prévention et de citoyenneté, 3/ Renforcer l'autonomie et la mobilité des jeunes, 4/ Soutenir la capacité des jeunes à agir et développer avec eux des projets participatifs

Cadre de vie et sécurité publique

1/ Poursuivre et développer la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), 2/ Renforcer la prévention de la délinquance et favoriser la tranquillité publique et résidentielle, 3/ Développer et soutenir les initiatives solidaires, le lien social et la vie du quartier permettant l'animation et l'amélioration du cadre de vie, 4/ Renforcer l'appropriation des communs et des espaces publics et le vivre ensemble



Accès aux droits, santé, lien social : 1/ Construire une vision et une capacité d'action partagée et coordonnée à l'échelle du territoire, 2/ Lutter contre la précarité alimentaire et permettre une alimentation saine pour tous, 3/ Favoriser l'accès aux droits et à l'information des publics les plus éloignés, 4/ Renforcer les actions en faveur du bien-être et de la santé mentale et contribuer à la santé culturelle de l'enfant par la promotion de l'éveil culturel et artistique

Consulter le
[contrat engagements quartiers 2030](#)

